

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Février 2019	Date d'examen: 03/04/19	
Décision n° 2019-13		
Date de validation officielle : 03/04/2019	Objet : AVIS RNN Arguin : Seconde demande d'autorisation d'installation d'enclos à coques en ZPI	Vote ----- Présents : 10 Représentés : 20 ----- Votes autorisés : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

La DREAL expose la nouvelle demande d'autorisation, formulée par le laboratoire EPOC de l'université de Bordeaux, pour implanter un dispositif expérimental discret dans la zone de protection intégrale (ZPI) de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin.

L'objectif général de cette expérimentation en condition naturelle est ainsi d'évaluer le rôle ingénieur de la coque commune. En particulier, nous cherchons à déterminer *in vivo* l'influence de la coque sur les caractéristiques d'un sédiment sablo-vaseux (élévation, granulométrie, porosité et érodabilité) et sur la croissance du micro-phytobenthos.

L'effet de la densité des coques sera également évalué au cours de cette expérimentation. L'expérience se déroulerait sur une période de 18 jours, du 21 mai au 7 juin 2019. Le 21 mai, 15 enclos seraient installés par 4 personnes (station marine d'Arcachon et Université de Caen, l'un des 22 partenaires du projet COCKLES). Ces enclos sont en inox, sans fond ni « couvercle » (d'où le terme d'enclos et non de cage). Chaque enclos permet de délimiter une aire de 50 cm sur 50 cm, et mesure en hauteur 10 cm (figure 1).

Ces enclos seraient enfouis sur la quasi-totalité de leur hauteur, seul le bord supérieur serait observable à la surface du sédiment. L'empreinte environnementale et paysagère sera de ce fait quasi nulle. Une expérimentation similaire a déjà été mise en place au cours de l'année 2018-2019 dans la zone de protection intégrale 2 (responsabilité X. de Montaudouin).

Examen du CSRPN.

Le rapporteur, fait état des contacts conduits et de sa réflexion.

Il a notamment préconisé un déplacement de l'ordre d'une centaine de mètres pour amoindrir les conséquences sur l'avifaune. Au vu de la demande et des ajustements acceptés il propose d'émettre un avis favorable.

Le CSRPN N-A, réuni en CST-B, souhaite saluer le respect des autorisations légales conduit par le laboratoire EPOC

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A , réuni en CST de Bordeaux, formule, après délibération et vote l'unanimité, une décision favorable à la demande d'autorisation d'un dispositif expérimental de suivi des coques dans la ZPI de la RNN du Banc d'Arguin

A Bordeaux, le 03Avril 2019.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL